



Le guide de la naissance naturelle

L'auteure Ina May Gaskin est une référence mondiale de l'accouchement. Ses livres publiés font partie de l'enseignement officiel des écoles de sages-femmes. Elle raconte son expérience de sage-femme au fil de récits de naissances dont elle a précieusement gardé le souvenir en 40 ans de carrière. Un partage sans tabous. *Le guide de la naissance au naturel*, d'Ina May Gaskin, Mama éditions, 496 pages, 29 €.

Accoucher à la maison : Quand la nature revient au galop

Accoucher à domicile, un autre siècle pour certaines, une envie pour d'autres. Revenir à l'état de nature, au diable la médecine moderne et toutes ses machines ! Aujourd'hui, elles sont quelques centaines à faire ce choix, chaque année, en France.

Marie Deghetto

Le chiffre paraît énorme, et pourtant il est bien réel : 90 % des femmes dans le monde accouchent à domicile. Et l'accouchement à domicile (AAD) n'est plus un phénomène anecdotique en France. On observe une augmentation très nette ces cinq dernières années (1 % des naissances, soit 8 200 bébés par an, contre 0,5 % auparavant) mais c'est surtout la demande qui est de plus en plus forte. Alors que certains professionnels l'estiment à hauteur de 3 à 5 % des grossesses, d'autres, comme le collectif Évolutionnaire AAD, affirment que 25 % des Françaises sont désireuses d'accoucher chez elles. Une donnée qui vient nuancer la dernière enquête de la Drees, réalisée par l'institut Ipsos, où plus de 95 % des femmes se déclarent « *très ou plutôt satisfaites* » des conditions de la naissance de leur enfant.

La grossesse doit être « normale »

80 % des grossesses sont physiologiques, c'est-à-dire à bas risque. C'est une condition indispensable pour une naissance à la maison. L'accouchement à domicile est exclu dans certaines situations : présentation du bébé par le siège, grossesses multiples, antécédent de césarienne. Une fois ces conditions respectées, ce n'est pas plus dangereux d'accoucher à la maison qu'à la maternité. Des complications peuvent se produire dans les deux cas et si ces dernières ont lieu à la maison, la maman est très rapidement transférée à l'hôpital.

Les avis divergent

L'Académie nationale de médecine et le Collège national des gynécologues obstétriciens de France (CNGOF) pour leur part, sont plus

La sage-femme au cœur de l'accouchement

Seules les sages-femmes libérales pratiquent l'accouchement à domicile. Elles ont établi une charte fixant des critères très stricts : pas d'accouchement pour les femmes ayant des antécédents médicaux, celles qui ont déjà eu une césarienne, et celles qui attendent des jumeaux ou dont l'enfant se présente par le siège. La charte de l'accouchement à domicile des sages-femmes est au cœur de leur intervention. Les principes fondamentaux :

« à chaque couple qui en fait la demande, la sage-femme doit donner une information impartiale et claire sur leur choix. Elle définit son champ de compétence et indique les limites de son exercice. »

« L'accouchement et le suivi postnatal doivent être pratiqués par la ou les sages-femmes ayant effectué le suivi de grossesse. »

« La préparation de la naissance doit tenir compte du climat relationnel et affectif qui entourent les futurs parents et envisage les aspects matériels de l'AAD. Elle vise à créer un climat serein et confiant sans lequel l'accouchement à domicile deviendrait contre-indiqué. »

À savoir : les tarifs remboursés pour un accouchement à domicile sont fixés par la sécurité sociale. Les dépassements d'honoraires sont fréquents en fonction des sages-femmes et de la distance à parcourir pour arriver chez la patiente.

Une pratique risquée ?

Les risques existent comme tout accouchement. La plupart des médecins praticiens sont opposés à cette méthode car une césarienne peut être nécessaire en cas de problème. Mais dans les chiffres toutes les études montrent que les risques sont les mêmes que lors d'un accouchement en maternité. Néanmoins, prévoir un déplacement rapide vers une maternité est indispensable. Tout comme il est préférable de constituer un dossier en maternité classique pour parer à toute éventualité le jour J.

qui réservés sur cette pratique. Ils rappellent qu'aucun accouchement ne peut être dénué de risque avant d'avoir pris fin – et même quelques heures plus tard, une hémorragie post partum pouvant toujours survenir. Pour ces raisons, ils préconisent vivement un accouchement sécurisé en milieu médical.

Le Collège national des sages-femmes (CNSF) et le Collectif interassociatif autour de la naissance (CIANE) plaident en revanche pour un accouchement moins médicalisé. Ils soulignent en particulier que moins de problèmes surviennent dans le milieu plus calme et plus confortable du domicile.

Mais les données fiables manquent. Des études ont été effectuées, mais hors de France, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni... des pays où la prise en charge est très différente. De même, seules les femmes qui ne présentent aucun risque décelable accouchent chez elles. Du coup, il est périlleux de comparer directement les chiffres de mortalité maternelle ou fœtale entre domicile et hôpital.

Une pénurie de sages-femmes

En France, si un décalage existe entre cette demande en hausse et sa faible pratique, c'est principalement à cause de la pénurie des sages-femmes libérales qui ne sont qu'« une soixantaine à oser le faire », explique Jacqueline Lavillonnière, ex-présidente de l'Association nationale des sages-femmes libérales (ANSFL). Mal vues par le Collège national des gynécologues et obstétriciens français qui condamne « *ce retour en arrière* », ces professionnelles sont d'autant plus rares à faire ce choix qu'elles ne bénéficient pas d'assurance pour leur exercice à domicile.

Les Pays-Bas

Aux Pays-Bas, 30 % des naissances se font à la maison. Les politiques de naissance sont largement en faveur de cette pratique et encouragent les femmes à accoucher à domicile. D'autant plus qu'une étude de grande ampleur portant sur 530 000 naissances aux Pays-Bas montre qu'il n'y pas de différence entre le taux de mortalité des mères et des bébés par rapport à l'accouchement en milieu hospitalier.

Le rôle du père

À la maison, le rôle du père est bien différent de celui qu'il aurait en maternité. Il est primordial. Ce n'est pas qu'un simple observateur, il devient acteur de la naissance. Il peut aider sa compagne à trouver une position pour la soulager, faire des massages, et surtout l'encourager. Il est beaucoup plus proche de l'action et en est même le principal pilier psychologique.

Combien ça coûte ?

Tout dépend de la sage-femme. Soit elle est conventionnée et ne prend pas de dépassement d'honoraires : les visites et l'accouchement sont intégralement remboursés par la sécu. Soit elle est conventionnée mais demande des dépassements d'honoraires. Soit elle n'est pas conventionnée. Les remboursements de la sécurité sociale se font à hauteur de 15,30 euros pour les consultations de grossesse et 312,50 euros pour l'accouchement. Quant aux remboursements des mutuelles, ils sont très variés. Un accouchement à domicile reste bien moins cher qu'un accouchement en structure spécialisée.